

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024 : DELIBERATION N° 206

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf.: C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 05 et 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Brigitte RASSCHAERT pouvoir à Djilali HADDA - Myriam BERTAUX pouvoir à Emmanuel LOCOCCIOLO - Robert PILATO pouvoir à Naguib REFFAS - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Jeannine PAQUE - Azzedine ZEKHNINI pouvoir à Larrabi RAISS - Inèle GARAH pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL

EXCUSÉ(E)S :

Marc DANNEELS - Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2025

Vu la Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, modifiée par l'article 165 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.1611-4 relatif aux contrôles par l'administration de la sincérité des comptes et budgets des associations ayant reçu une subvention,
- L.2121-29 relatif à la clause de compétence générale du conseil municipal,
- L.2311-7 qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article L.311-1 relatif à l'obligation de communiquer les documents administratifs aux personnes qui en font la demande,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire NOR : PRMX1001610C du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Vu la circulaire 5 811/SG du 29 septembre 2015, portant sur les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et agréments,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 21 juin 1993, n°118 491, Commune de CHAURIAT, relatif aux conditions imposées pour accorder une subvention à une association,

Vu les délibérations portant sur les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2024 :

- n°182 du 13 décembre 2023,
- n°11 du 26 mars 2024,
- n°58 du 12 juin 2024,

Vu la délibération n° XXX en date du 20 décembre 2024 portant adoption du Budget Primitif 2025 de la Ville,

Vu les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2025,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 4 décembre 2024,

Considérant que par l'arrêt précité, le Juge Administratif a posé trois conditions pour que la dépense accordée à une associations soit légale, l'exigence :

- d'un intérêt public ;
- d'une réponse à un besoin ;
- d'une neutralité de l'intervention de la collectivité,

Considérant que les associations listées ci-dessous répondent par leur activité :

- à l'intérêt général communal,
- aux besoins de la population,

Qu'en outre, la collectivité ne s'immisce en aucune manière dans l'activité desdites associations,

Considérant que, suite à l'adoption du Budget Primitif 2025, il convient, par le biais d'une délibération distincte du vote du budget, d'attribuer ces subventions de fonctionnement aux associations, pour l'année 2025,

Considérant que les élus membres de certaines associations ne prendront pas part au vote.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité

- Accorde une subvention de fonctionnement aux associations, au titre de l'année 2025, selon le détail figurant ci-dessous :

Nom de l'association	Subvention 2025	Pour mémoire, subvention N-1 et N-2 aux associations du tableau 2025	
		Subvention 2024	Subvention 2023
Vie Associative			
Amicale de la police municipale de Maubeuge	500	500	0
AAFME	1 800	1 800	1 800
Big Band Maubeuge	600	600	600
Caisse de solidarité	110 000	110 000	110 000
Les Canotiers (Amicale du Fbg Saint-Quentin)	700	700	700

DLT Event	1 000	500	0
Maubeuge Bienvenue	600	600	600
Oxygène Events	75 000	75 000	0
Scouts Unionistes Sambre-Avesnois	300	300	300
24H de Maubeuge (Téléthon)	5 000	5 000	5 000
TOTAL Vie Associative	195 500	195 000	119 000
Action Sociale			
Accueil et promotion Sambre	1 000	1 000	1 000
ADAR	1 300	1 300	1 300
AFEJI	1000	1000	900
AGIE	5 000	0	0
Cercle des Anciens de la croix Saint-Ghislain	700	700	700
CLIC	2 000	0	3 000
Efficiencie 59	8 000	8 500	8 500
GEM La Main Tendue	2 500	2 500	2 500
Mots et Merveilles	5 000	5 000	5 000
Moulinette	2 000	2 000	2 000
OZANAM (Saint-Vincent de Paul)	2 200	2 200	2 200
Relais Prison Sambre Avesnois	250	250	250
Secours Catholique Nord-Cambrai	1 500	1 500	1 500
Temps des Seniors	700	700	700
TOTAL Action Sociale	33 150	26 650	29 550
Santé / Handicap			
APEI Papillons Blancs	2 500	2 500	2 500
Blouses roses	1 000	0	1 000
Étincelle de la Sambre	3 000	3 000	3 000
FNATH (Accidentés de la vie et handicapés)	250	250	250
Le Fil	3 000	2 500	2 500
Petites mains grand cœur	1 500	1 500	0
Stella	1 000	0	0
TOTAL Santé / Handicap	12 250	9 750	9 250
Environnement			
Amicale des pêcheurs de Maubeuge	2 500	2 500	2 500
Les Jardiniers de Maubeuge et Vallée de la Sambre	1 000	0	1 000
Jardins familiaux de Grévaux	3 000	3 000	3 000
TOTAL Environnement	6 500	5 500	6 500
Petite Enfance			
Allô Nounou Ici Bébé	3 000	3 000	3 000
TOTAL Petite Enfance	3 000	3 000	3 000
Éducation			
APE Les Enfants d'Abord	216	0	0
APE École Primaire Mixte du Pont Allant	980	1 024	728
APE Les Amis de l'école Daudet Pagnol	840	876	892
APE Notre Dame de Grace	1 732	1 868	0
TOTAL Éducation	3 768	3 768	1 620

02 JAN. 2025

Jeunesse			
AFS Vivre Sans Frontière	500	0	500
TOTAL Jeunesse	500	0	500
Sports			
Aïkido Arts Martiaux	1 525	1 525	1 525
Alliance Judo 59	29 000	26 000	26 000
Amicale Cyclo Sambre Avesnois Hainaut (ACSAH)	400	400	400
Association Sportive de Douzies (AS Douzies Football)	20 000	20 000	25 000
Boxing Club Maubeugeois	4 000	4 000	4 000
Carabiniers de Maubeuge	4 000	4 000	4 000
Cercle d'Escrime de Maubeuge	2 000	2 000	2 000
CICER (Centre d'Initiation à la Canne, à l'Escrime, à la Boxe Française et techniques de rue)	2 000	2 000	2 000
Club de Plongée Maubeugeois	2 000	2 000	2 000
ADAV (Association Droit au Vélo)	5 000	5 000	5 000
Émulation Canine	800	800	800
Sporting Club Maubeuge (FC Epinette)	20 000	20 000	15 000
FFM Free Fight Maubeuge	5 000	5 000	5 000
Maubeuge Futsal Academy	6 000	6 000	6 000
Gymnastique La Maubeugeoise	15 000	13 000	13 000
Judo Arts Martiaux Maubeuge	8 000	7 000	7 000
Karaté Club Maubeuge	1 500	1 500	1 700
Kinball Club Maubeuge	3 500	3 500	3 500
Loisir Pétanque Maubeuge	500	500	500
Maubeuge Football Américain Eagles	2 500	2 500	2 500
Maubeuge Marathon	10 000	10 000	10 000
Musculation Maubeugeoise	8 000	8 000	8 000
Olympique de Maubeuge Football	2 000	3 000	3 000
Paume Maubeugeoise	18 000	13 000	13 000
Rugby Club Maubeuge	40 000	40 000	40 000
Sambre Avesnois Handball	120 000	100 000	80 000
Team triathlon Maubeuge	2 000	2 000	2 000
UMTT (Union Maubeugeoise de Tennis de Table)	3 000	3 000	3 000
USM Athlétisme	47 000	45 000	45 000
USM Badminton	3 000	3 000	3 000
USM Basket	150 000	150 000	135 400
USM Football	200 000	200 000	257 500
USM Natation	12 000	12 000	12 000
USM Tennis	13 000	13 000	13 000
Val de Sambre Volley Club	5 000	5 000	5 000
Vital Seniors	2 000	2 000	2 000
TOTAL Sport	767 725	735 725	758 825
Culture			
ADAL (Association de Développement de l'Art Lyrique)	2 000	2 000	2 000
Après Midi Détente pour tous	1 000	1 000	500
AGMAT (Association Généalogie Maubeuge Avesnois Thiérache)	600	600	600

Amis de Lurçat et de l'architecture moderne	7 000	6 000	5 000
Amis des Orgues Saint-Pierre et Saint-Paul	700	700	700
Maubeuge Art et Culture	10 000	10 000	10 000
Amis du Chemin de St Jacques de Compostelle	500	500	500
Association ferroviaire Sambre Avesnois (AFSA)	500	500	500
Atelier Théâtre	700	700	700
Bougez Rock	25 000	25 000	25 000
CCT Le Manège	660 000	660 000	660 000
Cercle de Bridge	300	0	0
Chorale Malbodièse A Cœur Joie	2 000	1 500	1 500
CIE Chaabane	10 000	0	0
Cité des Géométries	45 000	45 000	45 000
Clair Ludique	1000	0	0
Energy Dance	500	500	600
ExCentric	12 000	9 000	9 000
Harpe en Avesnois (ADPHAH)	5 000	5 000	5 000
Idem + Arts	35 000	35 000	35 000
L'Antre du Plateau	500	500	500
Les amicroches	700	700	0
Let's Dance	500	500	0
Malbodium Chess Club	4 000	4 000	4 000
Malbodium Museum	4 500	4 500	4 500
Passions Mordus Caisses Anciennes	1 500	1 500	1 000
Photo Club	2000	2000	2000
Renaissance Vauban	35 000	50 000	30 000
Secteur 7	25 000	25 000	25 000
Société des Concerts du Conservatoire	2 000	2 000	2 000
Société Philharmonique Maubeuge	6 500	6 500	6 500
Tarot Maubeuge Val de Sambre	500	300	300
UTEL (Université du Temps Libre)	1 200	1 200	1 200
TOTAL Culture	902 700	901 700	878 600
Associations Patriotiques			
Amicale des Anciens des Chars et Blindés Cavalerie de Maubeuge	1 100	900	900
Amicale des Marins et Marins Anciens Combattants de Sambre Avesnois	150	150	150
Association pour la Mémoire du Général de Gaulle	900	900	500
FNRG (Fédération Nationale des Retraités de la Gendarmerie)	200	500	200
Médailles du Travail Maubeuge - Louvroil et environs	900	900	900
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 140 ^{ème} section de Maubeuge	300	350	250
UAPM (Unions des Associations Patriotiques de Maubeuge)	800	1000	500
TOTAL Associations Patriotiques	4 350	4 700	3 400

Politique de la Ville			
ACSM (Association des Centres Sociaux de Maubeuge)	270 000	328 000	270 000
Amis de la Butte	6 450	6 450	2 000
Club Léo Lagrange	3 400	3 400	1 000
Comité des fêtes Provinces Françaises	500	500	500
Comité des Fêtes de Sous le Bois	1 000	1 000	1 000
TOTAL Politique de la Ville	281 350	339 350	274 500
Logement			
CLCV	350	350	350
TOTAL Logement	350	350	350
Commerce / Marchés			
Maubeuge shopping	20 000	20 000	15 000
Syndicat des Commerçants des Marchés de France	3 000	3 000	3 000
TOTAL Commerce / Marché	23 000	23 000	18 000
TOTAL GÉNÉRAL	2 234 143	2 248 493	2 103 095

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L. 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY